



2017-09-25\_5464\_s

Vevey, le 25 septembre 2017/SZU/dne/GHA/cfr  
n/réf. : 2017-09-25\_8.2



Ville de Vevey  
Municipalité  
Case postale 1240  
1800 Vevey

Vieillessement et qualité de vie (ALC)  
Santé familiale et communautaire (FCH)  
OMS  
Avenue Appia 20  
1211 Genève 27

### Demande d'adhésion au label de l'OMS «villes amies des aînés»

Madame, Monsieur,

La Municipalité de Vevey a l'avantage de vous remettre une demande formelle d'adhésion au label «villes amies des aînés».

Vevey est une commune suisse du canton de Vaud située sur la rive nord du lac Léman. Sixième commune du canton par sa population, elle est le chef-lieu du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut. Elle a passé le cap symbolique des 20 000 habitants en 2016.

Sur les quelque 20'136 habitants, Vevey compte 3'953 personnes de plus de 60 ans, soit 19,63 % de sa population actuelle. Multiculturelle, elle compte 123 nationalités différentes et 43% de population étrangère.

Attentives au bien-être de sa population et soucieuses que celle-ci voie en sa grande diversité une richesse, les autorités communales ont depuis longtemps mis en place diverses mesures favorisant la cohésion sociale en étant attentives à respecter les différences de chacun.

Entre 2008 et 2015, la ville de Vevey a, par exemple, participé au programme de la Confédération, «Projets urbains – Intégration sociale dans des zones d'habitation», qui avait pour but d'améliorer la qualité de vie et de promouvoir l'intégration sociale par une approche interdisciplinaire et participative. Deux quartiers de la ville ont ainsi été mis sous la loupe et la ville s'est engagée dans un processus de développement et de valorisation visant à promouvoir la vie de quartier.

Une analyse du quartier, effectuée en collaboration avec divers partenaires, a mis en évidence la direction générale à suivre. Des groupes de travail se sont constitués, et des rencontres avec les habitants ont été organisées pour récolter besoins et envies aux fins d'aboutir à des changements visibles pour la population.

L'engagement bénévole d'habitants a permis la création d'une association de quartier. Deux maisons de quartiers ont également été créées. Elles offrent des cours, des jeux et des repas. Elles ont été mises à disposition des associations veveysannes et des privés.

Dernièrement, la ville de Vevey a également mis sur pied une démarche participative concernant la construction d'un nouveau collège.

Les autorités souhaitent avoir un contact direct avec les habitants et être à leur écoute afin que les projets proposés correspondent aux besoins réels de la population.



Hôtel de Ville  
Rue du Lac 2

tél. +41 21 925 53 84  
fax +41 21 925 53 99

<http://www.vevey.ch>  
e-mail : [greffe.municipal@vevey.ch](mailto:greffe.municipal@vevey.ch)

En contact régulier avec les partenaires œuvrant dans le domaine par le biais de ses Services, la Ville de Vevey délivre un très grand nombre de prestations en faveur des aînés depuis de nombreuses années. Cependant, elle n'a pas pour autant défini de politique en matière de vieillesse.

Une adhésion au label «villes amies des aînés» permettrait une prise en compte globale des différentes problématiques auxquelles les aînés peuvent être confrontés.

La Ville de Vevey souhaite en effet opérer un travail en profondeur en vue d'offrir un cadre de vie accueillant et convivial aux aînés résidant sur son territoire. Cette démarche, comme celles engagées précédemment par la commune, se veut participative et vise à prendre en compte les besoins spécifiques de cette population pour chaque étape de sa vie.

Les autorités communales sont conscientes que, pour atteindre les objectifs d'amélioration des conditions de vie des aînés, il est nécessaire d'instaurer une approche globale et pluridisciplinaire des problématiques liées à la population vieillissante. Forte de ses expériences passées, la commune peut compter sur les collaborations initiées avec les différents Services lors de projets précédents.

La Commune de Vevey a la chance de compter sur son territoire différentes structures internes et externes à l'administration œuvrant en faveur des aînés et ayant un contact privilégié avec cette population. Elle peut donc s'appuyer sur les échanges avec les partenaires associatifs pour définir une politique pertinente et ciblée en leur faveur. Une commission municipale a d'ailleurs été créée sur cette thématique.

Finalement, les autorités veveysannes ont inscrit dans leur programme de législature différentes mesures pour améliorer le cadre de vie des habitants, dont la problématique du logement et de la lutte contre l'isolement, mesures en adéquation avec la démarche «ville amies des aînés».

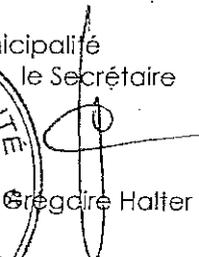
La ville de Vevey s'engage donc à partager et à promouvoir les valeurs et les principes de l'OMS et à mettre en œuvre les quatre étapes pour créer des environnements locaux favorables aux aînés.

Elle affirme par ailleurs sa capacité à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de l'approche participative de l'OMS sur son territoire ainsi qu'une participation active au Réseau, sous réserve d'adoption du budget par le Conseil communal.

La personne de contact sera la cheffe de Service des affaires sociales, du logement et de l'intégration, Madame Stéphanie Zufferey, qui se tient naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité  
la Syndique le Secrétaire

 Elina Leimgruber  Grégoire Halter



Annexes : Photo de la Municipalité  
Programme de législature

Copie à : Direction des affaires sociales, du logement et de l'intégration